Motion N° 1437

Ceci n'est pas une friche

Gauthier Corbat (PDC)

51 hectares répartis sur 91 sites, dont seuls 13% présentent un risque de pollution. L'inventaire des friches urbaines et industrielles révèle le haut potentiel jurassien, notamment en matière de densification territoriale, via l'exploitation de ce type de parcelles. Exemple récent et probant, les citoyens de Delémont ont validé le 15 mai dernier un crédit de 12,5 millions de francs dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne usine SAFED, d'une surface de 21'000m2, située dans le quartier sud de la gare.

Dans le cadre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), le canton s'est engagé dès 2013 à « renforcer les centralités », soit à lutter contre le mitage du territoire et l'artificialisation des espaces. Concrètement, il s'agit de favoriser l'émergence de projets d'aménagement qui maintiennent en l'état ce qui peut l'être et valoriser simultanément le patrimoine bâti. 51% de sites selon l'inventaire se prêtent d'ailleurs à une réhabilitation des bâtiments existants. Ces requalifications sont d'autant plus intéressantes à l'heure du développement durable : environ 60% des sites inventoriés bénéficient d'une bonne desserte et théoriquement réduisent les coûts des infrastructures techniques. Selon les résultats du rapport commandé en 2019 par la RCJU, l'ensemble des sites présente un potentiel d'accueil de près de 1000 habitants et 1300 emplois équivalents plein temps.

Pourtant, entre 2011 et 2022, il y a eu peu de progrès. Le rachat des terrains de la SAFED ne saurait cacher la réalité des chiffres. La grande majorité des 91 sites inventoriés, supérieurs à 1'500m2, sont toujours disponibles. La plupart des nouvelles implantations se font loin des friches alors que le district de Porrentruy en dénombre 55, celui de Delémont 30 et les Franches-Montagnes 6. En sus, d'autres friches, intéressantes, mais plus petites, et par conséquent non inventoriées, s'ajoutent à ce potentiel non exploité.

Selon la fiche U.06 du plan directeur cantonal, l'engagement de la RCJU aux côtés des communes contribue à la réhabilitation des sites. Certes, des utilisations partielles et temporaires des friches existent. Elles font même l'objet d'une certaine attention dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire actuellement en consultation. Pour autant, un véritable plan d'action et de pérennisation fait défaut. En coordination avec les communes, un appel à projets accompagné de facilitations administratives, techniques et financière contribuerait à la valorisation des zones jugées les plus pertinentes, soit celles où la dépollution ne représente pas un obstacle majeur. Les projets pourraient bénéficier entre autres de la mobilisation des taxes sur les plus-values, en application de l'article 5 de la LAT. Autre levier potentiel, l'octroi d'un droit d'emption conditionné à des règles strictes, relevant d'un intérêt public, pour les friches abandonnées par leurs propriétaires.

C'est pourquoi nous chargeons le Gouvernement de développer une politique active en faveur de la réhabilitation des friches industrielles.

Gauthier Corbat (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)

- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)

Intervention déposée officiellement le 29 juin 2022

Documents annexés